

REGLEMENT INTERCLUBS JEUNES

Hormis les spécifications ci-après, le règlement des championnats de Belgique interclubs est d'application.

Ces spécifications sont d'application lors de toutes les phases de la compétition (éliminatoires et tour final) de toutes les catégories Ligue et régionales.

Les interclubs Ligue suivent les règlements qui régissent les interclubs nationaux.

Les interclubs régionaux suivent les règlements qui régissent les interclubs de leur région d'appartenance sauf lors de la phase interrégionale.

A) CATEGORIES

Insérer le fichier 'Tableau réforme jeunes 2017 IC Catégories.xls'

- Pas d'équipes mixtes.
- Les dérogations que des jeunes auraient reçues en tournois ne peuvent pas s'appliquer en interclubs.

NB : l'âge est déterminé par l'année de naissance sans tenir compte du jour et du mois.

* Lors de chaque rencontre de Ligue, il faut aligner au minimum 70% du total des points des joueurs de base.

** Il y a amende pour le non-respect des minima des points dans les divisions suivantes : -9 à -17 division I, -17 et -15 division II.

En doubles :

a) En Ligue :

Le total des points du double ne peut pas dépasser le total des points des deux premiers joueurs de base renseignés pour cette équipe. Pour le minimum des points, même règle qu'en simples (70%).

b) En régionale :

- ✓ Dans les catégories - 13 ans, - 15 ans et - 17 ans, l'équipe ne peut pas comptabiliser plus de points que le maximum des points de la division en simples, diminué de cinq points. Il n'y a pas d'amende pour le non-respect des minima des points.
- ✓ Dans les catégories - 11 ans et - 9 ans, le maximum des points est identique à celui des simples.

B) FORMULES DES RENCONTRES

- Chaque simple compte pour 1 point.
- Chaque double compte pour 2 points.
- La victoire d'une rencontre rapporte 2 points à l'équipe gagnante ; la défaite, 0 point à l'équipe perdante ; l'égalité, 1 point à chacune des deux équipes.

* Pour chacune de ses équipes, le club désigne sur la liste d'engagement, un nombre de joueurs de base équivalent au nombre de matches de simple à jouer lors d'une rencontre avec application des mêmes règles qu'en interclubs adultes (cf. l'art 27 1° du règlement général des interclubs).

C) ORGANISATION DES RENCONTRES

HORAIRES

	Catégories LIGUE		Catégories REGIONALES	Nombre de TERRAINS par rencontre
	JOUR	HEURE de début des rencontres	JOUR et HEURE de début des rencontres	
F + G -17 ans	/	/	Les jours et les heures sont de la compétence de chaque région	Au minimum, 1,5 terrains en continu
F -15 ans	/	/		
G -15 ans	/	/		
F -13 ans	Dimanche	13H45		
G -13 ans	Samedi	09H45		
F + G - 11 ans	Samedi	09H45		
F + G - 9 ans	Samedi	09H45		
				Au minimum, 1 terrain en continu

NB : le temps d'interruption d'une rencontre entre la fin des simples et le début du match de double est :

- En Ligue : de maximum trente minutes. Avec l'accord du responsable interclubs et du capitaine des deux équipes, il peut être réduit.
- En régionale : de la compétence de chaque région.

TIRAGE AU SORT

- Il est de la compétence de l'Association francophone de Tennis pour les catégories Ligue et le tour final interrégions des catégories régionales. Ces tirages au sort se déroulent dans le courant du mois de mars.
- Il est de la compétence de chaque région pour les catégories régionales hormis le tour final interrégions. Ces tirages au sort se déroulent selon un agenda propre à chaque région.

Le calendrier des rencontres est communiqué aux clubs par le secrétariat de l'entité fédérale (AFT ou régions) qui a effectué le tirage au sort.

REMISE

- En cas d'impraticabilité des terrains, la remise partielle ou totale d'une rencontre est régie par l'article 26 du règlement général des interclubs.

- 1) Si la rencontre n'a pas débuté pour cause d'impraticabilité des terrains, elle ne peut être remise avant :

Heure de remise	LIGUE	REGIONAL
F + G -17 ans	/	Les modalités sont de la compétence de chaque région
F -15 ans	/	
G -15 ans	/	
F -13 ans	18H00	
G -13 ans	12H00	
F + G - 11 ans	12H00	
F + G - 9 ans	12H00	

- 2) Si la rencontre a débuté et qu'il n'y a pas eu d'arrêt pour impraticabilité des terrains :

En Ligue :

- ✓ La rencontre doit se poursuivre.
- ✓ Toutes les rencontres inachevées à 14.00 heures doivent bénéficier au minimum d'un terrain pour pouvoir se poursuivre. Cette règle ne concerne pas les rencontres des catégories filles – 13 ans et – 15 ans-

En régionale : les modalités sont de la compétence de chaque région.

- 3) Si la rencontre a débuté et qu'il y a eu arrêt(s) pour impraticabilité des terrains :

En Ligue :

- ✓ Si le double n'a pas débuté, il y a interruption de la rencontre à 14.00 heures avec report selon les modalités décrites à l'article 26 du règlement général des interclubs, sauf accord du juge-arbitre et du capitaine des deux équipes.
- ✓ Si le double a débuté, la rencontre doit se poursuivre.

En régionale : les modalités sont de la compétence de chaque région.

TOUR FINAL

- Un tour final est organisé en septembre.
- Il se dispute selon les mêmes catégories, formules et règlements que lors des phases éliminatoires.
- Sont qualifiés pour ce tour final :
 - ✓ En ligue : les deux équipes classées premières de chaque poule de chaque catégorie.
 - ✓ En régionale : l'équipe championne dans chaque région. En cas de désistement de cette équipe, chaque région procède à son remplacement.

Le conseil d'administration de l'AFT désigne chaque année un club et une date pour organiser les finales de toutes les catégories ligue et régionale division 1. Pour cette organisation, c'est la commission francophone d'arbitrage qui désigne un juge-arbitre.

Toutes les rencontres des catégories qui ne sont pas organisées dans ce club se jouent dans les clubs désignés par tirage au sort.

Pour ces rencontres, le délégué de la commission d'arbitrage de la région à laquelle appartient le club visité procède à la désignation d'un responsable interclubs n'appartenant à aucun des deux clubs concernés.

L'horaire détaillé des rencontres est envoyé aux clubs dans le courant du mois d'août par le secrétariat de l'AFT.